

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

3

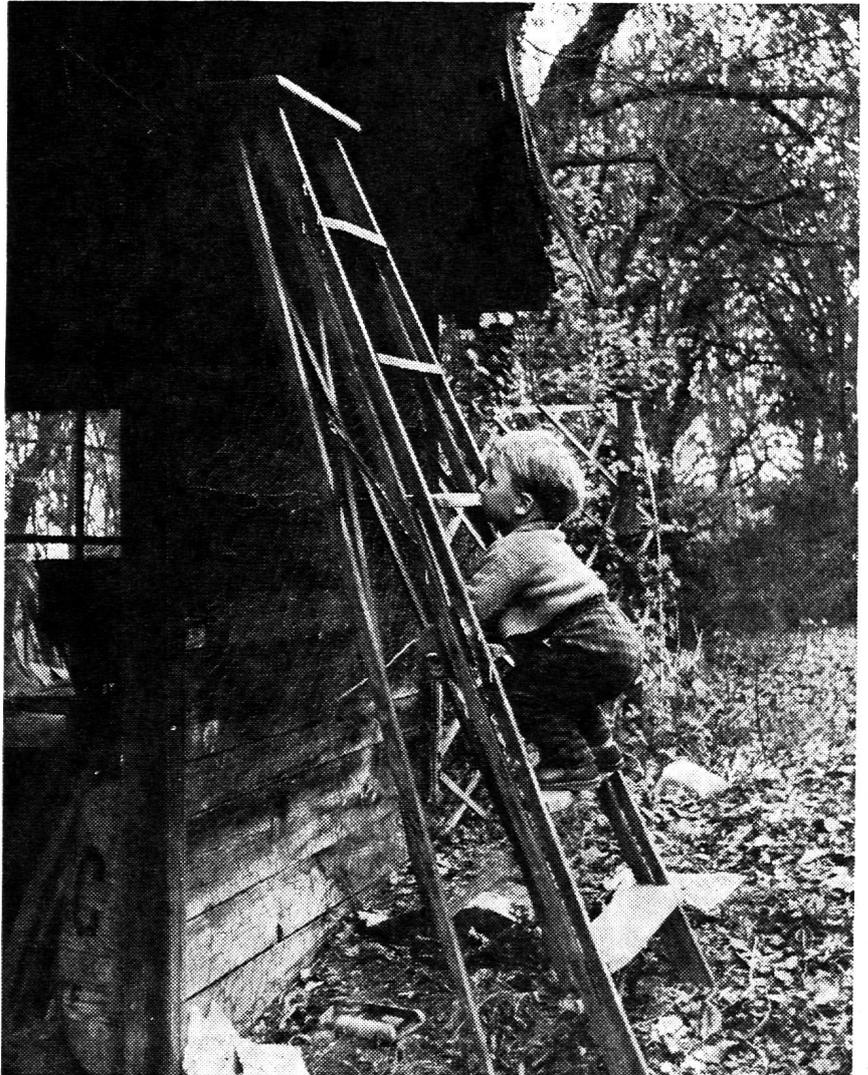
Montreux, le 29 janvier 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

***Ces
premiers
échelons
si
importants***



**COLLÈGUES, ÉDUCATRICES DES PETITS,
CE NUMÉRO VOUS CONCERNE TOUT PARTICULIÈREMENT**

Sommaire

Editorial	page 55
Ecoles suisses à l'étranger : Bogota	page 56
Problèmes corporatifs SPG	page 56
Coordination romande :	
Aux membres de la SPR	page 56
Programme CIRCE pour l'école enfantine	page 57
Programme CIRCE pour l'éducation des perceptions	page 59
Pratique de l'enseignement :	
La page des maîtresses enfantines	page 62
Poèmes pour les petits	page 63
Une votation capitale pour l'avenir de la démocratie suisse	page 64
Exercices d'observation pour ceux qui manqueraient d'idées et de matériel	page 66
Détente	page 67
Réforme scolaire :	
Une application de la «Gesamtschule» : l'école Walter Gropius à Berlin	page 68
Jeunesse et économie :	
11 ^e séminaire de Chexbres	
L'entreprise - La publicité - L'enfant	page 73

Au Danemark

Journaux en guise de livres scolaires

C'est sous ce titre que Rolf Hangstrup annonce la nouvelle de l'introduction des journaux dans les écoles danoises comme moyen d'enseignement. C'est là une façon de sortir l'école de son isolement et de présenter aux élèves les problèmes de la jeunesse actuelle.

Les 6 et 7 février, allez voter, pour que celles qui éduquent les futurs citoyens jouissent de droits civiques

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

Il n'y a aujourd'hui ni formation civique ni culture générale, sans approche du monde économique.

Robert Salmon

(L'Information économique, clé de la prospérité)

La SPR, la commission « Jeunesse et Economie », le CIPR vous proposent : le séminaire de Chexbres (voir page 73)

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

La commission « Jeunesse et Economie » se compose actuellement de :

MM. Pierre Golaz maître au Cycle d'orientation à Genève

Bernard Träsch maître au Cycle d'Orientation à Genève

Marian Stepczynski Journal de Genève

Jean-Marie Laya Tribune de Genève

Etienne Oppliger Gazette de Lausanne

Albert Tille Tribune de Lausanne

Paul Ungemacht économiste, Lausanne

Jean-Claude Delaude CIPR, Genève

MM. Maurice Blanc, Montreux représentant de la SPR

Yvan Dutoit, Pully » »

André-G. Leresche, Vallorbe » »

Jean-Pierre Paquier, Pully » »

Jean-Pierre Rochat, Montreux » »

José Jaecklé vice-président de la SPR

Quand les handicapés physiques font tourner une usine

Une intéressante expérience de reclassement professionnel est actuellement tentée à Lunéville, dans l'est de la France. Quatre-vingt-seize grands handicapés physiques assurent presque tout seuls — c'est-à-dire avec l'appoint de six cadres valides — le fonctionnement d'une usine, qui comprend notamment un atelier de tissage et un atelier de produits d'entretien.

Les travailleurs handicapés sont logés avec leurs familles et, si l'on excepte le transport spécial prévu pour eux, leurs conditions de vie sont en tous points semblables à celles d'autres ouvriers. Ils travaillent 40 heures par semaine, reçoivent le salaire normal de leur profession et bénéficient d'un mois de congé payé.

Dans les prochains mois, 150 autres handicapés trouveront à Lunéville un emploi adapté à leur condition. Les promoteurs envisagent même d'ouvrir un centre de formation à l'intention de ceux qu'ils ne pourront employer à l'usine.

(Informations Unesco)

ÉDITORIAL

Ces premiers échelons si importants...

Aujourd'hui paraissent les programmes de CIRCE pour l'école enfantine et l'éducation des perceptions. Dans une société où la cellule familiale est de moins en moins vivante, il est heureux que les responsables de la future école romande aient pensé à l'éducation préscolaire qui va sans doute jouer un rôle croissant dans la cité de demain.

Là où l'appui socio-culturel et affectif manque, l'école en général et l'école enfantine tout particulièrement sont appelées à fournir un appoint et cette aide est d'autant plus importante que la période de l'enfance qui s'étend de 4 à 6 ans est le tout dernier moment pour compenser dans une certaine mesure les lacunes dans l'éducation des enfants. Rappelons à ce propos l'expérience réalisée à Berlin, dans le cadre des essais de « Gesamtschule » : Les responsables d'une école maternelle ont reçu plus de 200 inscriptions pour les 40 places disponibles dans leur établissement. Tous ces enfants ont subi des tests psychologiques et les 40 qui se sont le moins bien comportés au cours de ces épreuves ont été admis. La suite de leur carrière scolaire a démontré que l'appui ainsi reçu a permis de surmonter le handicap au départ.

*Pour opérer avec quelques chances de succès, l'école enfantine doit conserver son caractère propre, c'est-à-dire une **indépendance totale** à l'égard de l'école obligatoire. Elle demeurera un lieu où les bambins trouvent détente et équilibre. A ce propos, écoutons Henri Wadier* s'exprimer au sujet d'une circulaire ministérielle française qui recommandait d'admettre prématurément à l'école obligatoire des élèves « à la suite d'un examen bienveillant du cas de l'enfant ».*

« Cette mesure ne fera qu'accroître la différence que l'origine sociale introduisait dans les premières confrontations intellectuelles, alors que l'école maternelle s'appliquait à combler cette différence. Sur le plan pédagogique, c'est pire. L'apprentissage de la lecture ne doit venir qu'à son heure et, en la hâtant, on ne fait qu'avantager les chiens savants qui pourront peut-être continuer à faire illusion, examens compris, jusqu'aux grandes confrontations de l'âge d'homme... »

Les troubles du langage n'ont jamais été décelés en aussi grand nombre qu'à notre époque. Une démocratisation des études mal comprise, le besoin de faire illusion sur son entourage ne sont-ils pas la cause de ce forçage des jeunes cerveaux et n'entraînent-ils pas des conséquences fâcheuses ?

Les éducatrices des petits auront à faire preuve de fermeté pour maintenir une école enfantine saine.

Le problème est si important que la formation générale et professionnelle de ces enseignantes doit être particulièrement soignée. Surtout que l'on ne lésine pas sur la qualité des cours qui leur sont destinés et que l'on prépare un nombre suffisant de jeunes filles à cet enseignement, que l'on renonce à toute mesure empirique prise en pensant que, après tout, il ne faut pas des études bien sérieuses pour être apte à « garder » des bambins de 5 à 6 ans.

Citons encore Henri Wadier :

« Il est finalement plus difficile d'enseigner à un enfant de quatre ans qu'à un adolescent de seize ans, et ce n'est pas moins important. La formation intellectuelle générale d'une institutrice d'école maternelle doit être aussi poussée que celle d'un professeur de mathématiques du second cycle, car si elle peut être moins savante en mathématiques, elle doit être richement informée en psychopédagogie... »

Les premières expériences de vie en société, l'incorporation à un groupe, sont des étapes essentielles dans la vie d'un petit enfant. Collègues, éducatrices des petits, vous en avez la responsabilité et cela c'est de la vraie pédagogie. Que l'on vous donne les moyens de pratiquer efficacement cette pédagogie, que vous conserviez votre enthousiasme et votre cause sera gagnée.

Maurice Besençon

* Henri Wadier, inspecteur scolaire. « La Réforme de l'enseignement n'aura pas lieu », Collection « Réponses », éd. Robert Laffont.

ÉCOLES SUISSES A L'ÉTRANGER

Colegio Helvetia, Bogota

Collègues, attention !

Des événements graves se sont passés dans cet établissement. La situation y est très trouble. Des enseignants suisses, partis pleins d'enthousiasme, sont revenus amèrement déçus.

Avant de répondre à une offre d'emploi, réfléchissez et renseignez-vous. La rédaction de l'« Educateur » tient à votre disposition un certain nombre de documents ; elle peut vous communiquer l'adresse de personnes qui connaissent bien cette institution pour y avoir vécu.

Rédaction de l'« Educateur », 1833 Les Avants-sur-Montreux.

COORDINATION ROMANDE

Aux membres de la SPR

Comme pour les programmes publiés dans les numéros précédents, le Comité central invite tous ceux qui auraient des observations touchant les programmes de l'école enfantine à les formuler **PAR ÉCRIT**, jusqu'au 15 **AVRIL**, aux adresses rappelées ci-dessous.

Pour le Jura bernois : M. Henri Reber, Im Fuchsenried, 2500 Bienne ;

Pour Fribourg : M. Alexandre Overney, route de Bertigny 47, 1700 Fribourg ;

Pour Genève : M. Rodolphe Grob, route de Mategnin 3, 1217 Meyrin ;

Pour Neuchâtel : M. Claude Zweacker, ch. de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise ;

Pour le Valais : M^{lle} Joséphine Briguët, rue du Manoir 1, 3960 Sierre ;

Pour Vaud : M. Paul Nicod, secrétariat SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne.

Enfin, nous rappelons que ce texte est à l'usage des seuls membres de la SPR et qu'il ne doit pas être publié dans la presse.

PROBLÈMES CORPORATIFS

SPG

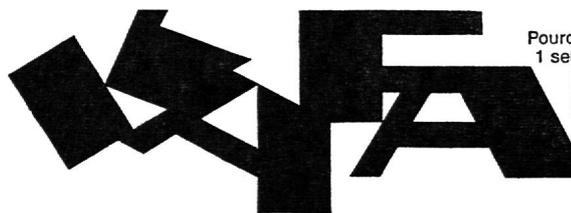
Mardi 2 février 1971, à 20 h. 15
Université, salle 48
Assemblée générale ordinaire

ORDRE DU JOUR TRÈS IMPORTANT :

1. CIRCE Discussion des rapports : Travaux à l'aiguille, travaux manuels, activités artistiques et évtl. mathématique
2. REVALORISATION
3. DIVERS

Présence indispensable !

Le comité.



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFKA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

COORDINATION ROMANDE

Programme CIRCE pour l'école enfantine

I. BUTS

L'école enfantine, sans se substituer à la famille, doit aider les parents dans leur tâche éducative.

Elle a pour but premier de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant en constituant à son intention le milieu dans lequel il pourra s'exercer à une action autonome.

Il s'agit de profiter des « périodes sensibles » par lesquelles passe le jeune enfant pour éveiller ses facultés d'assimilation et de création et pour exercer ses nouveaux pouvoirs.

Au gré des actions spontanées et graduées qu'il est incité à accomplir, l'enfant se révèle à lui-même et, prenant par les sens et le langage une conscience plus précise de son environnement, il se situe toujours mieux dans ce monde qui l'entoure et dont il fait partie.

Son épanouissement constitue une préparation essentielle à la vie, à la vie scolaire en particulier.

En effet, l'entrée à l'école obligatoire revêt pour lui une importance primordiale. Un bon départ, en ce domaine, est conditionné par la maturité scolaire. Celle-ci est déterminée par la capacité de vivre en communauté, de passer du jeu spontané au travail soutenu d'assimiler les notions scolaires.

L'école enfantine a donc un second but, celui d'entraîner et de développer :

- les perceptions sensorielles et la psychomotricité : perception, observation, latéralisation, etc. ;
- les fonctions mentales : attention, mémoire, persévérance, invention, etc. ;
- les moyens d'expression : langage oral, dessin, expression corporelle, chant, etc. ;
- le sens esthétique ;
- le sens moral ;
- le sens social.

« La joie de la découverte et du travail libre doit faire des premières années de la vie de l'enfant à l'école une période de fascination et de vrai bonheur. » (Dobinson)

II. PRINCIPES

L'école enfantine est une école officielle et gratuite.

Elle est facultative.

Elle est une préoccupation permanente des autorités au même titre que l'école obligatoire.

Elle est fréquentée par les enfants de 4 à 6 ans (les deux années précédant la scolarité obligatoire).

Les parents sont informés de l'importance et du rôle essentiel qu'elle joue pour la formation et l'épanouissement de leur enfant.

III. HORAIRE HEBDOMADAIRE - EFFECTIF - FRÉQUENTATION

Horaire hebdomadaire : 18 à 20 heures, temps de récréation inclus.

Effectif normal : 20 à 25 élèves.

L'enfant inscrit a l'obligation de fréquenter régulièrement la classe. En cas d'absence, il est soumis à la même juridiction que l'élève primaire. Des dérogations sont toutefois possibles pour les enfants de 4 à 5 ans (première année enfantine).

IV. PROGRAMME

Remarque préliminaire : Pour l'élaboration de ce programme, la sous-commission a tenu compte des travaux des autres sous-commissions s'occupant partiellement de l'école enfantine (éducation sensorielle, français, mathématique, écriture, éducation musicale, éducation artistique, travaux manuels). Malheureusement, toutes ces sous-commissions ne sont pas encore arrivées à la fin de leurs travaux.

L'école enfantine ne suit pas un programme rigide. Il s'agit avant tout d'éduquer et d'adapter cette éducation aux élèves de la classe.

1. Education du sens social :

- a) acquisition de bonnes habitudes ;
- b) intégration à un groupe.

2. Education sensori-motrice :

- a) création de situations qui favorisent l'éveil, l'exercice et l'organisation des activités perceptives et motrices ;
- b) développement de l'habileté et des facultés d'attention, d'observation, de mémorisation et d'expression ;
- c) initiation aux divers apprentissages (lecture, écriture, mathématique).

3. Education artistique :

- a) activités créatrices : modelage, peinture, dessin, travaux manuels, etc. ;
- b) musique, rythmique.

4. Education intellectuelle :

- a) langage oral, expression libre ou dirigée : acquisition d'un vocabulaire, expression verbale d'actions accomplies par l'élève, narration, mémorisation de poèmes et de textes courts, dramatisation, marionnettes, mimes, etc. ;
- b) prélecture : exercices préparatoires facilitant la maturation des conditions préalables à l'apprentissage de la lecture, soit : conditions relatives à la structure spatio-temporelle, conditions relatives aux facultés d'attention et de concentration, conditions relatives au langage, conditions d'ordre intellectuel ;
- c) lecture : la sous-commission pense qu'il est prématuré de se prononcer sur l'opportunité du début de l'apprentissage de la lecture en classe enfantine. Elle conseille d'attendre les résultats de l'expérience ro-

mande proposée par la commission d'apprentissage de la lecture.

- d) initiation à la mathématique : notre sous-commission se réfère à la sous-commission de mathématique qui propose le programme suivant :

« Toutes les activités mathématiques sont introduites par des jeux nombreux, variés et intellectuellement nourrissants.

En principe, on s'en tiendra au stade qualitatif.

I. Jeux logiques.

II. Réunion d'ensembles (approche de l'addition et de la multiplication).

Intersection d'ensembles.

Ensemble complémentaire (approche de la soustraction).

III.

a) Conservation des grandeurs discontinues et continues.

b) Les quantificateurs pour les grandeurs discontinues et pour les grandeurs continues (approche de la mesure).

c) Approche de la cardinalité et de l'ordination.

IV. Exploration topologique de l'espace.

(Les quatre parties sont abordées parallèlement.)
(Voir rapport de la sous-commission de mathématique.)

- e) préécriture : exercices préparatoires facilitant l'apprentissage futur de l'écriture.

5. Education physique :

a) gymnastique,

b) rondes,

c) rythmique.

Ces cinq groupes sont d'égale valeur. Le temps qui leur est imparti ne sera pas fixé selon un horaire hebdomadaire strict ni selon un découpage quotidien minuté.

V. MÉTHODE

La méthode est fondée sur le jeu, mode d'activité naturel des jeunes enfants, sur l'intérêt, sur l'effort et l'action.

« Les activités de l'enfant seront souvent des activités d'investigation et de création, non des activités de pure répétition. On oublie vite ce qu'on a appris, mais on n'oublie guère ce qu'on a trouvé. Apprendre consiste à faire ses propres expériences. » (Debesse)

« Il n'est toutefois pas question de laisser l'enfant tout redécouvrir comme s'il était un génie, mais de préparer soigneusement l'escalier de la découverte devant lui et de l'aider à le monter. » (Gal)

« La maîtresse devra donc observer, suggérer, stimuler, poser des problèmes et aider l'enfant à les poser. « Pas d'éducation sans cet appel incessant, mais pour qu'il soit efficace, il faut le faire entendre de tout près. » (Debesse)

Dans une classe enfantine, l'activité individuelle alternera avec l'activité collective (groupe ou classe entière), d'une manière harmonieuse et équilibrée.

VI. MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Ils sont mis à disposition par les autorités. Ils comprennent en particulier un matériel éducatif de base dont la liste pourrait momentanément être établie. Cette liste ne serait ni exhaustive, ni définitive, puisque l'enseignement évolue

et se transforme chaque année. Il est impossible de l'établir sans faire de nouvelles recherches et expériences.

En temps opportun, il sera utile de constituer une commission des moyens d'enseignement à l'école enfantine qui vouerait tout son soin à cette étude.

ANNEXES

La sous-commission a estimé utile d'aborder aussi d'autres sujets se rapportant à l'école enfantine, sujets qui ne faisaient pas partie de son mandat, mais qu'elle a jugés très importants.

Elle présente en annexe les résultats de son travail.

AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT D'ÉCOLE

ANNEXE N° 1

1. Terrain

Il doit être au centre de la zone de recrutement, d'un accès facile, loin d'une voie à grande circulation, entouré d'une zone de verdure, à l'écart du bruit et de l'air pollué.

2. Jardin

Il est non accessible au public, d'une superficie de 5 à 6 m² par enfant, et comprend :

- une surface gazonnée et des arbres
- une surface avec revêtement
- un « coin » de sable
- des plates-bandes (pour le jardinage)
- des jeux de plein air
- des bancs transportables
- une place couverte permettant des activités en plein air par tous les temps.

3. Locaux

Ils doivent être indépendants des locaux destinés à l'école primaire et avoir leur propre entrée.

Ils comprennent des salles de classe, des vestiaires, une salle de rythmique et de jeu, une salle des maîtresses, une infirmerie et un local de matériel.

- a) La salle de classe a une superficie de 70 à 80 m² (3,20 m de hauteur). Le sol est spécialement étudié pour permettre aux enfants de travailler fréquemment par terre. Les murs sont de teinte claire. L'entrée doit correspondre au vestiaire et la classe peut avoir une sortie sur le jardin.

Son équipement comprend :

- de petites tables et des chaises légères, au revêtement chaud et lavable, de couleur reposante
- des tables pour activités en groupes
- 3 ou 4 bancs mobiles
- une table pour la maîtresse
- des meubles de rangement en suffisance (rayonnages, étagères, armoires avec plans inclinés pour grandes feuilles)
- un tableau noir et un long tableau mural à 60 cm du sol
- des panneaux d'affichage
- 1 ou 2 lavabos bas
- des tapis de sol
- un coin de peinture (paroi ou chevalet)
- un « coin de poupée » isolé.

Compléments souhaités :

- un flanellographe, un électrophone, des appareils audio-visuels
 - un bac à sable sur roulettes.
- b) **Les vestiaires** sont installés dans un local indépendant, attenant à la classe.
Ils sont pourvus :
- de patères en nombre suffisant
 - de bancs avec dispositifs pour les chaussures.
- c) **Les sanitaires** sont aérés et isolés du vestiaire. Ils comprennent :
- des WC distincts pour garçons et filles
 - 2 ou 3 lavabos
 - une armoire pour les effets de nettoyage.
- d) **La salle de rythmique et de jeu** a une surface de 120 m² (3,20 m de hauteur).
L'aménagement comprend :
- un piano
 - des petits bancs suédois
 - des espaliers
 - des panneaux d'affichage
 - des prises électriques.
- e) **La salle des maîtresses** aura le mobilier habituel, avec meuble de cuisine, armoire, bibliothèque, installation téléphonique, etc.
- f) **L'infirmerie** a un lit de camp, une pharmacie, un lavabo.

FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT ANNEXE N° 2

Il faut prévoir, pour cet ordre d'enseignement si important, un encadrement de qualité.

Il est reconnu en effet par les psychologues, les pédagogues et les médecins, que l'école enfantine joue un rôle déterminant pour l'avenir de l'enfant :

- parce qu'elle l'atteint à un âge où se forment ses structures mentales ;
 - parce qu'elle doit assurer la base de toute sa scolarité.
- Il est donc indispensable que les maîtresses enfantines aient à la fois une réelle valeur personnelle et une excellente formation professionnelle. Les exigences fixées pour elles tiendront compte de :
- leur motivation à l'égard du petit enfant ;
 - leurs qualités de cœur ;
 - leur culture générale ;
 - leurs aptitudes à l'enseignement.

La formation professionnelle doit être précédée d'une formation de base du niveau secondaire, 2^e cycle (de 15 à 18 ans).

Elle doit durer au moins deux ans. Elle comportera des cours généraux de pédagogie, de psychologie, de méthodologie (théorique et pratique) et des stages. Elle doit être différente de celle donnée au personnel enseignant des degrés primaires. Cependant, les maîtresses enfantines doivent avoir une connaissance suffisante des programmes et de l'enseignement dans les classes qui succèdent au degré infantin. La formation professionnelle sera complétée par des cours de perfectionnement et de recyclage fréquents.

INSPECTORAT

Il est souhaitable que la personne chargée du contrôle de l'enseignement dans les classes enfantines soit une personne formée pour cet enseignement et l'ayant pratiqué. Elle pourra ainsi donner des conseils fondés sur son expérience.

*Pour la sous-commission :
Robert Pasche,
président.*

Programme CIRCE pour l'éducation des perceptions

« Développer la perception, c'est faire pénétrer dans le monde sensoriel le plus d'intelligence et de mémoire. »

A. Rey

REMARQUE LIMINAIRE

L'éducation sensori-motrice est à la base de l'intelligence. Elle a pour but d'éveiller, d'exercer et d'organiser les perceptions sensorielles de l'enfant. Elle contribue à l'enrichissement de ses facultés d'attention, d'observation, de mémorisation et d'expression. Il s'agit d'une éducation de la manière de se servir de ses sens et les spécialistes emploient dans ce cas les termes d'exercices de la perception ou exer-

cices perceptifs. Cette raison nous a incités à adopter comme titre de notre travail : **L'ÉDUCATION DES PERCEPTIONS**

BUTS DE L'ÉDUCATION DES PERCEPTIONS

L'activité sensori-motrice est à la base du développement harmonieux de l'enfant.

L'éducation des perceptions crée des situations qui permettent d'éveiller, d'exercer et d'organiser chez l'enfant ses activités perceptives et motrices.

Cette éducation vise à développer l'habileté de l'enfant ainsi que ses facultés d'attention, d'observation, de mémorisation et d'expression.

Elle le prépare notamment à aborder, avec plus de sécurité, l'apprentissage des techniques scolaires.

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

1. Fondée sur l'activité libre et spontanée des enfants, l'éducation des perceptions répond à leurs intérêts et s'insère dans la vie quotidienne de la classe.
2. La maîtresse stimule cette activité ; elle précise, consolide et complète les découvertes de l'enfant.
3. Le travail s'effectue individuellement, en groupes ou collectivement.
4. La plupart des exercices sont conçus pour permettre le travail d'une perception choisie. Il doit y avoir progression et continuité entre les exercices proposés.
5. Cette éducation s'exerce avec un matériel concret permettant le contrôle par la maîtresse et/ou l'auto-contrôle par l'enfant.
6. Les exercices sont repris et complétés, le matériel est enrichi au gré de l'évolution des enfants.

PROGRAMME

La période « sensible » de l'éducation des perceptions se situant, au niveau de l'école, entre 4 et 7 ans, le programme proposé n'est pas spécifique d'un âge déterminé.

D'autre part, comme il y a relation et interdépendance entre les perceptions et au sein de leur organisation, les différents points du programme ne seront pas abordés à la suite mais parallèlement ou simultanément.

1. PERCEPTIONS DU CORPS

Exercices visant, par le mouvement, à développer :

- a) la connaissance du schéma corporel
- b) la motricité générale
- c) la motricité fine.

a) Connaissance du schéma corporel

Les parties du corps

La position de son corps.

Construction de l'espace orienté :

Orientation de son corps dans l'espace

Orientation des objets par rapport à soi-même

Orientation des objets par rapport aux objets.

Construction de l'espace structuré :

Sur le plan visuo-spatial et graphique, travail et orientation dans l'espace graphique.

b) Motricité générale

Rythmique, jeux mimés, gymnastique, expression corporelle, etc.

c) Motricité fine

Habilité manuelle (coordination, dissociation, assouplissement, etc.).

2. PERCEPTION DES OBJETS

Exercices visant à développer et à organiser les perceptions visuelles, tactiles, olfactives et gustatives.

3.1 PERCEPTION DES SONS

Exercices visant à l'identification, à la reproduction et/ou à la sériation des sons non verbaux :

bruits : durée, succession.

sons : hauteur, intensité, timbre, rythme.

3.2 LANGAGE

Exercices visant à organiser et à enrichir le langage oral de l'enfant.

Exercices d'articulation, d'émission, de compréhension, exercices spatio-temporels.

Prise de conscience des éléments phonétiques des mots.

CONCLUSION

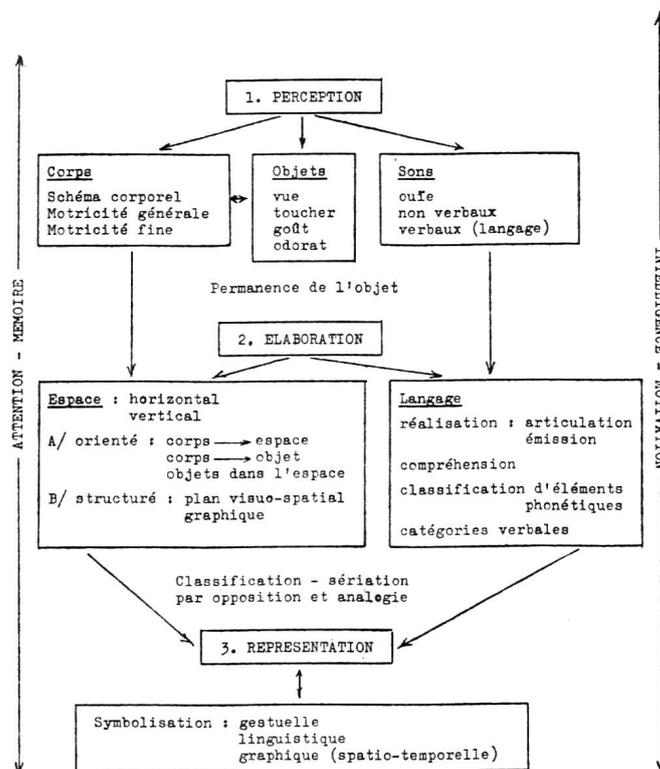
L'éducation des perceptions doit rendre l'enfant conscient de sa personne et du monde qui l'entoure pour lui permettre d'évoluer harmonieusement dans la vie.

*Au nom de la sous-commission
d'éducation sensorielle :
Renée Junod-Uldriet,
présidente.*

SCHEMA D'ORGANISATION DES PERCEPTIONS

L'organisation du développement des perceptions ne s'opère que grâce à l'interaction simultanée de l'intelligence et de la motivation, de l'attention et de la mémoire.

Elle peut être schématisée de la manière suivante :



Chaque exercice devra faire intervenir les trois niveaux qui précèdent.

EDITIONS DE L'HOMME :

Vient de paraître :

A. MASSON

Pour enrichir son Vocabulaire

Manuel pratique de mots d'usage journalier, mais échappés de notre mémoire. Plus de 100 matières répertoriées représentant 3500 mots. Format 17 × 19, broché. Fr. 22.50

P. VALINIEFF

Complexes et Psychanalyse

Connaître ses complexes, les prévenir, les guérir. Une documentation complète permettant de mieux se connaître. Format 20 × 13,5, broché. Fr. 15.—

F. CANTIN

Cours de Psychologie populaire

Ouvrage à la portée du grand public, pour une vie plus consciente, plus agréable, plus créatrice. Format 20 × 13,5, 195 pages, broché. Fr. 15.—

En vente en librairie. Agent général pour la Suisse : J. Muhlethaler, 5, rue du Simplon, 1207 Genève.

Envois à choix sur demande.

La Fondation officielle de la jeunesse, Genève

ouvrira en automne 1971 un nouveau foyer pour cas sociaux. Actuellement en construction au chemin de Gilly, commune de Lancy, cet établissement accueillera des enfants de 6 à 16 ans, garçons et filles.

Nous cherchons

Educateurs et éducatrices spécialisés diplômés

ou répondant aux critères d'admission pour une formation en cours d'emploi.

Engagement :

Convention collective AGOER/AREJI. Date d'entrée en fonctions à convenir.

Le directeur de l'institution examinera dès maintenant toute offre adressée à : Fondation officielle de la jeunesse, futur foyer, chemin de Gilly - 34, bd Saint-Georges - 1205 Genève.



films
fixes s.a.

audio - visuel

vous invite à visiter son nouveau

CENTRE AUDIO-VISUEL

au boulevard de Pérolles 27

FRIBOURG
(en face d'Elégant)
Tél. (037) 2 59 72

Projecteurs fixes, 8 et super 8 mm, 16 mm sonore

Episcopes et rétroprojecteurs

Ecrans, tables et accessoires de projection

150 000 diapositives en couleurs, scolaires, religieux et récréatifs

Electrophones, magnétophones

Laboratoires de langues individuels et collectifs

Méthodes audio-visuelles pour l'étude des langues

Location d'appareils, de films et de diapositives



films
fixes s.a.

audio - visuel

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

La page des maîtresses enfantines

Les marottes et les marionnettes

POURQUOI DES MARIONNETTES EN CLASSE ENFANTINE ?

C'est une façon différente et nouvelle d'avoir une leçon d'élocution. Les marionnettes ont le même attrait que les poupées auprès de nos enfants, avec en plus, le fait qu'ils peuvent les rendre **vivantes**. Ces leçons bien dirigées sont toujours dynamiques, les enfants ont du plaisir à s'identifier à un autre personnage et s'extérioriseront peu à peu. Les timides prendront enfin de l'assurance, car ils sont cachés et jouent un autre personnage qui parle devant leurs petits camarades.

COMMENT LES CONFECTIONNER ?

Elles peuvent être achetées ou confectionnées par les enfants ou par l'institutrice.

Les enfants ont beaucoup de plaisir à les fabriquer, mais c'est un travail de longue haleine et les petits les emportent souvent.

a) Avec du bristol

Vous demandez à l'enfant de dessiner le personnage ou l'animal sur le bristol avec le crayon noir, puis de le décorer

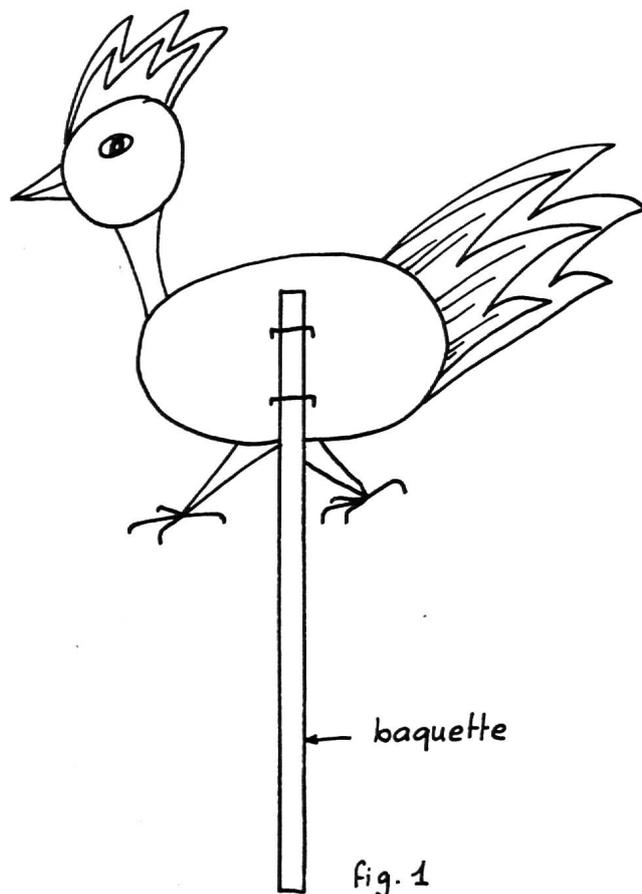
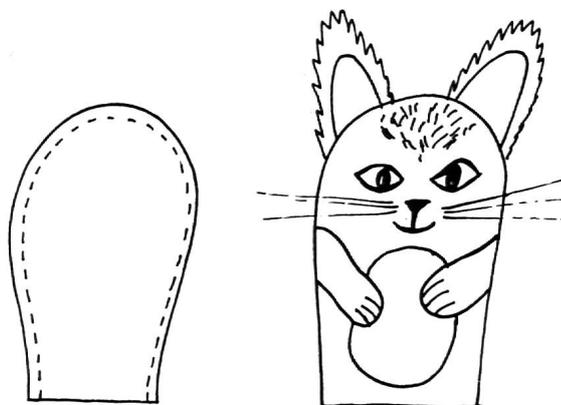


Fig. 1



moufle sans pouce
---- point devant

fig. 2

et de le colorier, et ensuite de le découper (suivant le cas, si le carton est trop épais, il est préférable de le faire soi-même). Suite de quoi, vous fixez une baguette sur l'autre face. Ces marottes sont assez rigides (fig. 1).

b) Avec du tissu

La base de toutes ces marionnettes est une **moufle sans pouce** (fig. 2) cousue à points devants avec du coton. Ensuite, l'enfant la décore en fonction de son attribution (cochon, écureuil, monsieur). Et il colle les divers éléments directement sur la moufle. Ces marionnettes sont faciles à manipuler et amusantes à confectionner.

Les marionnettes confectionnées par l'institutrice demandent beaucoup de temps, mais elles reviennent moins cher que celles achetées en magasin et ainsi votre collection s'agrandit au fur et à mesure des années.

Il y a différentes manières de procéder, et si vous souhaitez vous référer à un livre, nous vous conseillons : « Poupées, Marionnettes et Pantins », collection « A faire soi-même » des Editions Fernand Nathan.

a) La tête peut être

- une boule de bois que l'on peut acheter dans une droguerie spécialisée ;
- en papier mâché ;
- en tissu, feutrine de préférence.

b) La gaine peut être faite

- en feutrine ;
- en tissu de toutes sortes, mais attention qu'il ne s'effile pas trop.

A notre avis, la solution la plus avantageuse, tant au point de vue financier que solidité et autres, est la marionnette confectionnée **entièrement** en feutrine. Tout d'abord, vous trouverez une énorme gamme de coloris dans la feutrine, celle-ci n'a pas besoin d'être surfilée, elle se coud facilement et si vos adorables élèves ont envie de « se battre » à coups de marionnettes derrière le castelet, ces dernières ne feront pas mal ! De plus, elles prennent peu de place dans un placard.

Il est bien entendu qu'il existe d'autres techniques, mais nous ne les avons pas expérimentées et il nous est impossible d'en parler.

UNE IDÉE POUR UN TRAVAIL MANUEL INDIVIDUEL ;

le théâtre de marionnettes selon un modèle Philips.

- Le théâtre est fabriqué à l'aide d'un carton à chaussures, les dimensions sont :
 en hauteur : 22 cm.
 en largeur : 18,5 cm.
 en profondeur : 6,5 cm.
 l'ouverture est de 7 cm. sur 10 cm.
- Les marionnettes sont représentées par les têtes des personnages, et elles se terminent par un anneau qui s'adapte sur le bout du doigt, ainsi, chaque enfant peut avoir son théâtre et ses marionnettes et jouer avec 8 personnages à la fois, s'il le désire (fig. 3).



coller les 2 extrémités, afin de former un anneau.

Fig. 3

CHOIX DES HISTOIRES

Les premières histoires doivent être proches de l'enfant, courtes et faciles à mettre en dialogue. Si cela est possible, peu de personnages. Nous vous conseillons par exemple :

- « Le Petit Montagnard » tiré du « Bois charmant » (histoire courte) ;
- « Jean Malpropre » tiré de « On raconte » (histoire avec un dialogue aisé).

Les deux sont faciles et conviennent très bien pour le début.

Quelquefois une histoire avec un « gros méchant loup » peut défouler un enfant complexé, mais attention à ne pas effrayer toute la classe ou un rêveur, insister si nécessaire sur le fait qu'il s'agit d'une histoire et non de la réalité.

Il nous semble, après différentes expériences, que la méthode la plus dynamique, celle qui entraîne les enfants dans la discussion soit celle-ci :

- a) Raconter une histoire que les enfants aiment (celles du « Père Castor » conviennent à ce genre d'exercice).
- b) Apprendre le dialogue par cœur, en acceptant quelques variantes si cela peut aider l'enfant, ou demander aux enfants de formuler le dialogue qui sera appris ensuite.
- c) Les enfants jouent l'histoire avec les marionnettes. Demander que le dialogue soit dit de façon vivante. Ne pas hésiter à reprendre l'histoire plusieurs fois, en donnant la possibilité aux enfants d'émettre des critiques positives ou négatives sur les joueurs.

Une fois que les enfants ont bien senti le « dialogue » (sens général), ils éprouvent le besoin d'inventer une histoire avec deux ou plusieurs personnages, et ceci sans l'aide de l'institutrice. Arrivée à un tel résultat, l'expérience sera très concluante.

Marinette Oswald,
Yvonne Cook.

Poèmes pour les petits

LE BEAU PETIT FRÈRE

*Le beau petit frère
 Qui nous est venu
 Dort dans sa corbeille
 Tout rose et tout nu.*

*Puisque chacun le prend
 Pourquoi ne veut-on pas
 Que je le tiennne entre mes bras !
 J'ai touché sa tête
 Très, très doucement...
 Maman n'a rien vu.*

Madeleine Ley.

UNE COMPTINE : COCCINELLE

*Coccinelle, demoiselle
 Où t'en vas-tu donc ?
 Je m'en vais dans le soleil
 Car c'est là qu'est ma maison.
 Bonjour, bonjour, dit le soleil
 Il fait chaud et il fait bon.
 Le monde est plein de merveilles
 Il fait bon se lever tôt.*

LE PETIT OISEAU

*Puit, puit, donnez-moi du pain,
 Dit un petit oiseau sur la fenêtre.
 Puit, puit, donnez-moi du pain.*

*Puit, puit, donnez-moi de l'eau,
 Vous ne savez pas qu'il gèle, peut-être,
 Puit, puit, donnez-moi de l'eau.*

*Puit, puit, chassez ce pigeon,
 Dit le petit oiseau sur la fenêtre.
 Puit, puit, chassez ce pigeon
 Qui me prend tout ce qu'il y a de bon.*

Edmée Matthey-Dupra

LES PETITS FLOCONS

*Ils tombent, les petits flocons,
 Ils tombent bien serrés,
 Mais que vont-ils trouver
 Sur la terre ?*

*Ils dansent, les petits flocons,
 Ils dansent, si légers ;
 L'un joue à bousculer
 Tous ses frères.*

*Ils fondent, les petits flocons,
 Ils fondent rassurés
 De s'être enfin posés
 Sur la terre.*

Edmée Matthey-Dupra

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Une votation capitale pour l'avenir de la démocratie suisse

Les 6 et 7 février, le peuple suisse aura à se prononcer pour ou contre l'introduction du suffrage féminin dans notre pays. Il est impossible qu'une telle votation ne suscite pas un écho dans toutes les classes de Romandie où l'on enseigne le civisme.

La question de l'égalité des droits politiques entre hommes et femmes est une question capitale et nous pensons utile de présenter à nos collègues quelques suggestions pour une ou deux leçons qui devront être données dans la semaine qui précède la votation fédérale.

I. INTRODUCTION

Les questions suivantes seront écrites au tableau noir :

1. Les 6 et 7 février aura lieu en Suisse une consultation électorale (votation). En quoi consistera-t-elle ? Qui votera ?
2. Que dit l'art. 4 de la Constitution fédérale ?
3. Les femmes suisses sont-elles totalement privées de leurs droits civiques ?
4. Dans le monde, les femmes jouissent-elles de droits civiques ?
5. Y a-t-il avantage à accorder l'égalité des droits politiques aux femmes ? Des inconvénients ?
6. La majorité du peuple est-elle, à elle seule, suffisante pour qu'un projet soit accepté en votation fédérale ?

Peut-être convient-il de préciser ce qu'on entend par droits civiques ou droits politiques (droit de se prononcer sur des lois, des modifications constitutionnelles, d'élire des représentants, d'être élu ; en résumé, droits de vote et d'éligibilité. Rappeler les conditions requises pour le droit de vote : avoir 20 ans révolus, être Suisse, ne pas être privé de ses droits civiques).

II. CONTROVERSE

Le problème général étant posé, le meilleur moyen d'animer la leçon est d'introduire une discussion, une controverse. Que la liberté absolue soit donnée à chacun de s'exprimer dans un sens ou dans l'autre. C'est l'apprentissage de la tolérance (il m'est arrivé d'accorder ostentatoirement un 10 de civisme à un élève qui avait défendu avec conviction et clarté un point de vue que je ne partageais absolument pas).

Au cours de la controverse, le maître intervient pour préciser diverses notions, pour apporter quelques connaissances objectives. Ce sera, par exemple, la réponse aux questions suivantes :

1. Que dit l'art. 4 de la Constitution fédérale ?

« Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles ».

Qu'entend-on par « Tous les Suisses » ? Les hommes seule-

ment ? Les femmes aussi ? La réponse à cette importante question constitue l'enjeu de la votation prochaine.

Il y a, en Suisse, 650 000 femmes célibataires, 235 000 veuves et 57 000 divorcées qui, dans leur grande majorité, participent à la vie économique, contribuent à l'enrichissement du patrimoine commun, paient des impôts, des cotisations à leur caisse-maladie, etc.

2. Les femmes suisses sont-elles totalement privées de leurs droits civiques ?

La réponse est : non. Dans les cantons suivants, ces droits leur ont été accordés sur le plan cantonal et communal : Vaud : 1959 (le premier !) ; Neuchâtel : 1959 ; Genève : 1960 ; Bâle : 1966 ; Tessin : 1969 ; Fribourg : 1969 (le principe seulement) ; Valais : 1970 ; Lucerne : 1970 ; Zurich : 1970 (droits cantonaux seulement).

Commentaire : les Suissesses ne sont pas, actuellement, égales devant la loi. Montrer qu'entre l'énoncé d'un principe et son application, il peut y avoir distorsion.

3. Et dans le monde ?

Il n'y a plus que l'Arabie séoudite, la Jordanie, le Koweït, le Nigeria septentrional, le Yémen, le Liechtenstein et... la Suisse qui refusent à la femme l'égalité des droits politiques. Compagnie suspecte de pays où (à part le Liechtenstein) l'esclavage de la femme existait encore récemment.

4. Y a-t-il des avantages ou des inconvénients à accorder aux femmes l'égalité des droits politiques ?

Une brochure éditée par les associations féminines suisses et que l'on peut se procurer au **secrétariat de l'Alliance des sociétés féminines suisses, Mainaustrasse 12, 8008, Zurich**, répond de façon convaincante à 24 objections. Nous recommandons à tous nos collègues de se procurer cet opuscule de 12 pages qui facilitera la discussion avec les élèves.

QUELQUES OBJECTIONS

Les femmes votent moins que les hommes

Légalement moins, c'est vrai. Est-ce une raison pour les priver de ce droit qui vient de leur être accordé, et dans certains cantons seulement ?

Les femmes ne désirent pas le droit de vote

Les consultations féminines (Genève, Bâle-Ville, Zurich) prouvent le contraire. C'est par des pourcentages de 60 à 80 % qu'elles l'ont réclamé.

La politique est l'affaire des hommes

Pourquoi ? La femme, surtout la femme seule, dépend des institutions d'Etat, des lois et règlements tout autant que l'homme. N'aurait-elle pas le droit de se prononcer sur les impôts qu'elle paie, par exemple ?

La tâche de la femme est d'être épouse et mère

Pourquoi une épouse, une mère ne s'intéresseraient-elles pas aux problèmes de la vie publique ? En quoi cela les empêcherait-il d'être bonnes épouses et bonnes mères ? En outre, fin 1960, on comptait en Suisse, 943 000 femmes seules, soit 650 000 célibataires, 235 000 veuves et 57 000 divorcées.

La femme appartient au foyer

L'homme aussi ! Ce qui ne l'empêche pas d'accomplir ses devoirs de citoyen. En outre, 756 000 femmes exercent une profession dont 564 000 célibataires, veuves ou divorcées.

L'homme agit selon sa raison, la femme selon sa sensibilité

L'homme et la femme sont également capables de penser raisonnablement. Et la sensibilité serait-elle un défaut en politique ?

III. VOTATION

Il convient enfin d'organiser une votation dans toutes les formes où elle se présente dans la réalité politique. C'est certainement le moment où les élèves coopéreront avec le plus d'ardeur ! Nous suggérons le processus suivant, expérimenté moult fois :

- a) Désignation d'un bureau réduit (1 président, 2 scrutateurs) élus par l'assemblée de classe (majorité absolue au 1^{er} tour, relative au second).
- b) Le Bureau fait deux tableaux d'électeurs (rappeler l'existence du registre électoral) avec des casiers numérotés de 1 à 40. Chaque élève confectionne sa carte civique portant nom et prénom avec un des numéros de 1 à 40 (à tirer du registre de classe).
- c) Des bulletins de vote sont distribués portant la question : « Acceptez-vous que la Constitution fédérale soit modifiée comme il suit : art. 74
LES SUISSES ET LES SUISSESSES ONT LES MÊMES DROITS ET LES MÊMES DEVOIRS EN MATIÈRE D'ÉLECTIONS ET DE VOTATIONS FÉDÉRALES ?
Réponse :
- d) Le Bureau électoral s'installe, un scrutateur à l'entrée, l'autre à la sortie. Le président surveille les opérations. Les scrutateurs biffent à mesure le numéro du votant sur la liste (expliquer que ce mode de faire empêche un électeur de voter deux fois !) ou perforent la carte civique.
- e) Dépouillement par le Bureau en présence de la classe.
Publication du résultat sous cette forme :
Bulletins délivrés :
Bulletins rentrés :
Bulletins nuls :
Bulletins blancs :
Oui :
Non :
Précisons que la majorité absolue est nécessaire (moitié plus 1) et que, pour la déterminer, il faut soustraire du total des bulletins, ceux qui sont nuls.

Nous insistons sur la nécessité de procéder à la votation. Sans elle, la leçon perdrait beaucoup de sa valeur éducative. Les élèves aiment ce genre d'activité qui les hisse au niveau des adultes. C'est, de plus, un excellent moyen de les préparer à leurs devoirs de citoyens.

NEUTRALITÉ DU MAÎTRE

Il est des cas où la neutralité du maître s'impose absolument, par exemple à la veille d'élections où les partis politiques s'affrontent. Des questions comme le budget militaire de la Confédération ou les impôts exigent une information impartiale. Dans la question du suffrage féminin, le maître et la maîtresse ne peuvent, à notre avis, rester « neutres ». Encore faut-il que leur influence s'exerce avec discernement, une pression exagérée allant à fin contraire. L'essentiel est de combattre avec fermeté ce qui n'est qu'attachement idolâtre au passé révolu, préjugés, mépris de la femme et prétention masculine...

Bonne chance, chers collègues, allez-y de bon cœur et avec conviction. Vous serez récompensés.

Fernand Petit

P.S. — Il va sans dire que le matériel de propagande qui sera distribué avant la votation dans tous les ménages pourra faire l'objet d'une lecture attentive.

Une deuxième remarque : la question posée aux électeurs suisses réglera le problème sur le plan fédéral. Si le résultat est positif, cela ne signifie pas que les Suissesses auront le droit de vote sur le plan cantonal ou communal. Dans ces deux domaines, c'est le droit cantonal qui est déterminant. Ceci, nous dit-on, pour préserver l'autonomie cantonale et le fédéralisme... On aura ainsi, au lendemain de la votation (positive), des Suissesses qui auront le droit de vote sur le plan fédéral mais pas sur le plan cantonal et communal. Oh ! fédéralisme, que de crimes ne commet-on pas en ton nom !



Pour vos imprimés **bc** une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Les 6 et 7 février, allez voter, pour que celles qui éduquent les futurs citoyens jouissent de droits civiques

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Exercices d'observation (pour ceux qui manqueraient d'idées... et de matériel)

Notre monnaie

Pièces de 5 ct., 10 ct., 20 ct.

1. Comment se nomment les différentes parties d'une pièce de monnaie ?
2. Que vois-tu sur la face d'une pièce de 5 ct., 10 ct., 20 ct. ?
3. Que symbolise ce personnage ?
4. Regarde bien sa coiffure. Qu'y lit-on ?
5. Relève les mots que tu lis en respectant l'orthographe. Qu'est-ce que cela veut dire ? En quelle langue ?
6. Examine attentivement la couronne de chaque valeur et note de quelle plante est faite celle de chaque pièce.
7. Que voit-on sous le ruban de la couronne ?
8. Quel alliage de métaux est utilisé pour frapper ces pièces ?
9. Quel est le poids de chaque pièce ?
10. Combien mesure le diamètre ?

Pièces de 50 ct., 1 fr., 2 fr.

1. Que représente le personnage qui se voit sur une pièce de 50 ct., 1 fr., 2 fr. ?
2. Que tient-il dans les mains ?
3. Combien d'étoiles comptes-tu ? Elles symbolisent
4. Relève toutes les inscriptions que tu y vois.
5. Que vois-tu du côté pile ?
6. De quoi est ornée la couronne ?
7. Que trouve-t-on sous le ruban ? Cela signifie
8. Que voit-on sur la tranche ? Pourquoi ?
9. De quel métal sont faites les pièces actuelles de ces valeurs ?
10. Combien pèse une nouvelle pièce de chaque valeur ?
11. Quel en est le diamètre ?

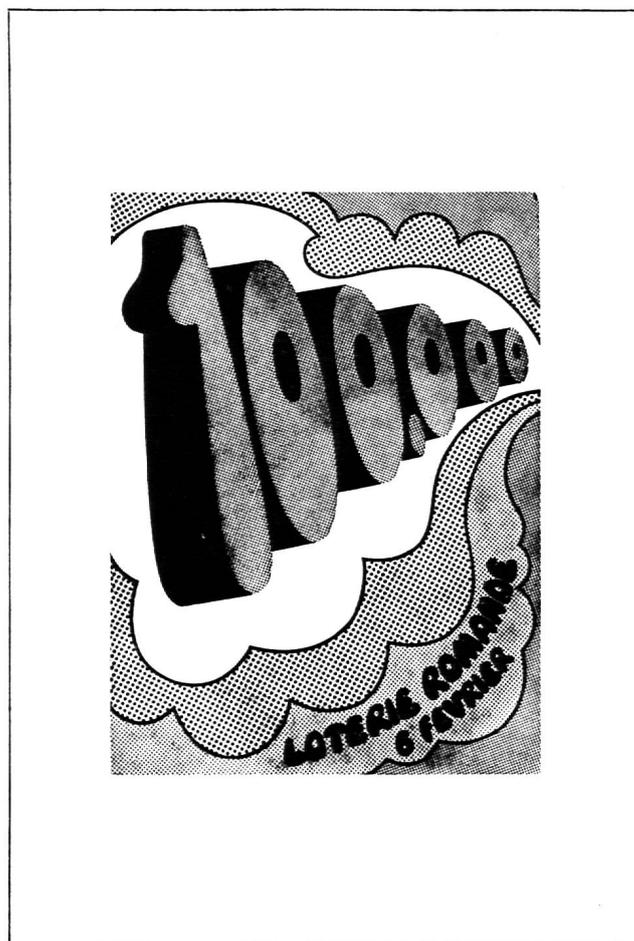
Pièces de 5 fr.

1. Quel personnage voit-on sur une pièce de 5 fr. ?
2. Que lis-tu sur la face ? Cela signifie
3. Que voit-on encore sur la face ?
4. Que voit-on côté pile ?
5. Qu'est-ce qui te frappe dans l'écusson de cette pièce ?
6. Que veulent dire les mots que tu trouves sur la tranche ?
7. Combien d'étoiles y trouves-tu ? soit
8. En quel métal est faite une telle pièce ?
9. Quel est son poids ?
10. Quel est son diamètre ?
11. Quelles autres pièces de monnaie suisses existent encore ?
12. Comment se nomme celui qui collectionne les pièces de monnaie et les médailles ?

Billets de 10 fr., 20 fr., 50 fr.

1. Quel personnage se trouve sur un billet de 10 fr., de 20 fr., de 50 fr. ?
2. Combien de fois la valeur 10 fr., 20 fr., 50 fr. est-elle écrite sur la face de chaque billet ?
3. En combien de langues est-elle exprimée ?
4. Quelle banque est nommée ? Pourquoi ?
5. Quelles fonctions remplissent les personnes qui ont signé ces billets ? Relève leur nom.
6. Quelles localités sont mentionnées dans la date ? Pourquoi ?
7. Relève les inscriptions qui sont dans la marge de chaque billet.
8. Relève la série et le numéro de chaque billet examiné. Leur utilité ?
9. Que voit-on au verso des billets de 10 fr., de 20 fr. ?
10. Que font les personnages du billet de 50 fr. ?
11. Que rappellent les lettres qui tapissent le fond du tableau ?
12. Combien de fois chaque valeur est-elle indiquée au verso de chaque billet ?

R. Nicod.



DÉTENTE

Nouveaux idéogrammes

... Bon, à cause d'un détour pour rattraper la Nationale 7, et venir ici, je m'étais mis, chez Z..., à feuilleter le Guide Michelin, histoire de choisir un hôtel à deux cents kilomètres de Paris, sur cette traverse qui passe par Montargis et le Morvan vers Avallon et, tout d'un coup, cela m'a sauté aux yeux. La baignoire. Les hôtels, dans les guides, ils sont marqués d'une série d'idéogrammes, le téléphone, le couteau et la fourchette ; ou même un petit oiseau à droite du signe qui jusqu'ici voulait dire plus petit que, et cela se lit « coin paisible ». Mais, surtout, la baignoire a la forme des baignoires d'il y a trente ans, et la gardera sans doute, parce que la généralisation des baignoires encastrées ne fait pas plus lisible l'idéogramme qui la représenterait rectangulaire. Dans combien de temps le signe baignoire d'aujourd'hui deviendra-t-il aussi indéchiffrable que les pierres gravées de l'Égypte ? En tout cas, le signe baignoire, d'une simple représentation directe de l'objet connu en sera devenu le symbole : ou pour mieux me faire entendre, aura cessé d'être le nom commun baignoire pour devenir à la baignoire une sorte de nom propre, à l'inverse de ce qui s'est passé pour la marque « Frigidair », laquelle s'est faite nom commun en s'adjoignant en français un e muet terminal pour se conformer au génie de la langue : et tant pis si les censeurs voudraient qu'on dise réfrigérateur ! Toujours l'oubli. Le signe baignoire à l'ancienne, une espèce d'y ou de th, subsistera longtemps après que les baignoires encastrées mêmes seront devenues marchandise d'antiquaire. Il se lira **baignoire**, désignant de ce mot une machine à dépoussiérer l'homme, sans eau, et l'on discutera de son étymologie perdue. Les frigidaires donneront, sans doute, l'instrument initial oublié, leur nom à d'autres systèmes à fabriquer le froid sans rien, sans ce meuble encombrant, par radio, par une sorte de transistor, des planètes gelées... Et ainsi de suite. De même le mot **bistouri**... on dit déjà un **bistouri au laser**, mais le bistouri qui était un couteau géant pour les gens d'armes, devenu, depuis Ambroise Paré l'instrument plus réduit de la chirurgie sanglante, qu'advient-il de lui quand on ne charcutera plus les hommes à l'acier ? désignera-t-il le rayon découpeur ou s'effacera-t-il devant le mot **laser** ? de toute façon, le progrès ici encore, ce fait d'oublier le couteau pour le rayon ou le rayon pour le couteau.

Je me disais ça sur les routes biaisant vers Montargis. Et il leur avait surgi, aux bas côtés, des panneaux-réclames dont le langage va modeler les âmes en formation. On y lisait sur des jeunes filles aux jambes écartées, le buste déhanché, des yeux aux cils perfectionnés, dans des poses de mannequins devant Chambord ou la colonne Vendôme, des formules comme : **Je pense qualité, J'achète efficace**, et, je ne sais trop pourquoi, cela me ramenait invinciblement à cette blanchisserie dans mon quartier qui s'appelle **LAV'IMPEC** dont le mystère n'est

pas épuisé, expliqué par le raccourci, l'économie de phonèmes, si caractéristique de cette année où nous sommes. Ce n'est pourtant pas plus intrigant, au bout du compte, que ces architectures de lignes à haute tension enjambant le décor champêtre avec des petits ballons balises qui les ponctuent, leur rouge, leur bleu, leur vert métallique. Ou l'inscription : **Attention à votre vitesse ! Circulation sous contrôle de radar**. Par ici, il y avait de grands espaces vides, où je pouvais croire encore parler comme tout le monde, puis au tournant, on me conseillait soudain : **Achetez inusable !** ce qui, me rappelant mon âge, me faisait murmurer : **Pour quoi faire ?** Traversant des villages coudés, des raffineries de betteraves dans des déserts à sens unique, des agglomérations de hangars, des expositions de machines agricoles en plein vent, à trois lieues d'une ferme quelconque, si bien que tout d'un coup les patelins prenaient visage d'oasis, et les indications : **centre-ville, toutes directions**, me rendaient le sentiment de ne pas tomber de Saturne.

Louis Aragon,

« Blanche ou l'oubli »

La culture... ou ce qu'il en reste quand...

La semaine dernière, j'ai initié ma classe aux mystères de la géométrie selon Thalès.

Aujourd'hui, avant d'entamer un chapitre nouveau, en enseignant consciencieux, je veux contrôler l'assimilation de la notion précédente :

— Pierre au tableau noir !

— Ce sera plutôt le Mur des lamentations, monsieur.

m.b.

**vers
une
culture
visuelle**

CALEB CATTEGNO

L'acte de voir et d'apprendre...
La télévision,
outil révolutionnaire,
au service de
l'éducation.

br. Fr. 13.50

Editions DELACHAUX et NIESTLÉ

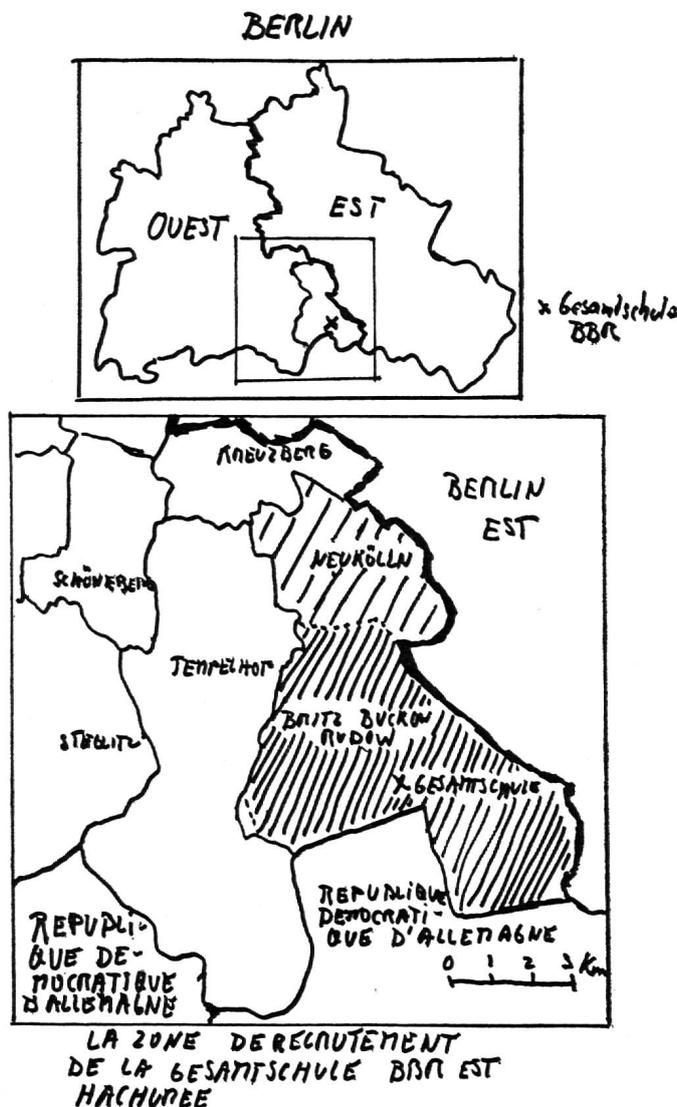
RÉFORME SCOLAIRE

Pour une école renouvelée dans une société moderne

Une application de la « Gesamtschule » :

**l'école Walter Gropius
dans le quartier Britz - Bukow - Rudow à Berlin**

(Dans le texte : Gesamtschule BBR)
Telle qu'elle est décrite par ses responsables.



Il s'agit là du premier en date des essais de *Gesamtschule* tentés à Berlin.

Cette école est conçue pour recevoir des enfants à partir de l'école enfantine — *Kindergarten* — jusqu'à la treizième année scolaire ; celle de la maturité. Actuellement (1970),

l'école reçoit des enfants jusqu'à la dixième année scolaire (la scolarité obligatoire s'achève à la fin de la 9^e année) ; 1400 écoliers fréquentent cet établissement. Au cours de ces prochaines années, l'expérience sera étendue jusqu'à la fin du degré supérieur de l'enseignement secondaire.

A l'école *Walter Gropius*, on pratique la semaine de cinq journées complètes. Arrivés le matin, les enfants quittent l'école vers 16 heures ; pendant la pause de midi, ils prennent leur repas à l'école.

Dans le tableau des leçons alternent des leçons prolongées — *Blockstunden* — (1 h. 20 min.) avec des leçons isolées — *Einzelstunden* — (45 min.). Les leçons prolongées sont en principe réservées à l'enseignement tandis que les leçons isolées sont de préférence des moments de travaux surveillés, d'exercices correspondant en partie aux devoirs à domicile.

Les élèves qui fréquentent la *Gesamtschule BBR* sont des volontaires, en ce sens que leurs parents ont demandé leur admission à cette école de préférence à un établissement traditionnel.

A partir de la 3^e année, les enfants peuvent recevoir le repas de midi à l'école, les autres apportent un pique-nique. 80 % des élèves profitent de cette offre. Le repas revient à 1,58 DM, les parents paient 1 DM et les autorités berlinoises le reste. Les élèves sont groupés par volées dans différents réfectoires pendant la pause de 12 h. 40 à 13 h. 45.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

La *Gesamtschule BBR* a mis à l'épreuve un programme d'enseignement préscolaire pour essayer de compenser les différences de développement dues au milieu socio-culturel, afin d'assurer des chances égales aux élèves au départ de la scolarité obligatoire.

Les inscriptions en première année de la scolarité obligatoire sont prises 12 mois à l'avance. Onze mois avant le début de la 1^{re} année, tous les enfants sont soumis à des tests psychologiques. Les 40 enfants qui ont obtenu les résultats les plus défavorables à ces tests sont admis à l'école enfantine — *Kindergarten*.

SCOLARITÉ DE BASE

Grundstufe — A Berlin de la 1^{re} à la 6^e année. La scolarité de base s'étend donc sur 6 ans. Les plans d'étude sont conçus de telle façon que les deux premières années constituent une unité didactique. Les modifications du caractère de l'enseignement interviennent à la fin de la 2^e, de la 4^e ou de la 6^e année. Déjà au cours de ces 6 années de base un enseignement commun, un enseignement différencié et un enseignement à option sont organisés.

DEGRÉ MOYEN DE LA SCOLARITÉ — *Mittelstufe* —

La réforme la plus considérable porte cependant sur la fin de la scolarité obligatoire — *Mittelstufe*.

La division en 3 sections :

— degré supérieur de l'école primaire — *Volksoberschule* — *Hauptschule*

— école moyenne — *Realschule*

— gymnasium

fait place à une école globale intégrée — *Gesamtschule* — dont les buts peuvent se résumer en 3 mots en apparence contradictoires.

Intégration
Différenciation
Individualisation

L'enseignement et l'éducation s'accomplissent :

Dans les leçons communes données à des classes hétérogènes — *Kernunterricht* — *Kerngruppen*

Dans des leçons à niveaux — *Fachleistungskurse*

Dans les cours à option obligatoires — *Wahlpflichtunterricht*

Dans les groupes de travail — *Interessgruppen* — organisés dans le cadre des cours facultatifs

LEÇONS COMMUNES — *Kernunterricht*

Les branches suivantes sont enseignées à des groupes hétérogènes :

— L'histoire, la géographie et le civisme réunis en une seule branche — *Gesellschaftskunde*

— Formes et couleurs, soit le dessin, la décoration, la musique, les arts appliqués

— Le sport.

Pour former les classes hétérogènes, la classe d'âge est partagée en groupes selon l'ordre alphabétique. De façon à avoir un contact plus personnel avec les maîtres, chaque écolier choisit dans le corps enseignant un tuteur qui le suit et le conseille tout au long de sa scolarité.

ENSEIGNEMENT A NIVEAUX

Les branches suivantes font l'objet d'un enseignement à niveaux :

Allemand
Anglais
Mathématiques
Physique.

L'enseignement à niveau est organisé séparément pour chacune des branches. Dans un cours à niveau, le programme est basé sur les notions indispensables à la compréhension d'un concept. Ces notions fondamentales constituent la base de chacun des cours ; des compléments et développements sont programmés dans les cours d'un niveau supérieur.

ENSEIGNEMENT A OPTION OBLIGATOIRE

Wahlpflichtunterricht

Cet enseignement a pour but de développer les élèves dans les domaines qui leur conviennent le mieux. Alors que les branches de l'enseignement commun et celles de l'enseignement à niveaux sont obligatoires pour tous les élèves, l'enseignement à option permet le choix entre diverses possibilités.

En 7^e année : les possibilités offertes sont :

— Sciences naturelles : biologie ou chimie

— 2^e langue étrangère : latin ou français

— Enseignement à caractère technique, scientifique et économique : *Technisch-Naturwissenschaftliche Wirtschaftslehre*.

Dans la suite ces dernières branches seront désignées par TNW.

En 8^e année :

L'écolier après une année d'essai peut changer de branches (latin excepté) et choisir entre :

Français comme 2^e langue étrangère

Enseignement TNW

Rester dans les cours choisis en 7^e année.

En 9^e année :

— Sciences naturelles ou géographie-histoire.

Si l'élève choisit un cours intensif de 4 heures en sciences, il doit prendre un cours de base de 2 heures hebdomadaires en géographie-histoire et inversement.

— Français ou latin comme 2^e ou 3^e langue étrangère. (On peut donc commencer le français ou le latin en 9^e année).

— Enseignement TNW diversifié en 9 et 10^e années.

Série I

Expérimentation scientifique

Electrotechnique

Cours ménagers

Dessin technique

Série II

Travail aux machines

Technique de laboratoire

Cours commerciaux

Typographie et arts graphiques

Les deux séries de cours sont offertes aussi bien en 9^e qu'en 10^e. Les élèves peuvent choisir toutes espèces de combinaisons.

CENTRES D'INTÉRÊTS — COURS A OPTION FACULTATIFS — *Wahlfreier Unterricht*

Dans ce domaine, les enfants ont la possibilité de se développer selon leurs intérêts particuliers.

CERTIFICATS A LA FIN DE LA SCOLARITÉ

A la fin de la 10^e année, les certificats suivants sont délivrés :

— certificat de fin de scolarité après la 10^e année, que l'on pourrait appeler brevet élémentaire : A-Zeugnis

— Certificat élargi de fin de scolarité obligatoire : AEF-Zeugnis. Ce certificat correspond à celui distribué à la fin d'une école moyenne

— Certificat permettant d'entrer au gymnase : ZBS-Zeugnis, qui correspond à celui des sections pré-gymnasiales.

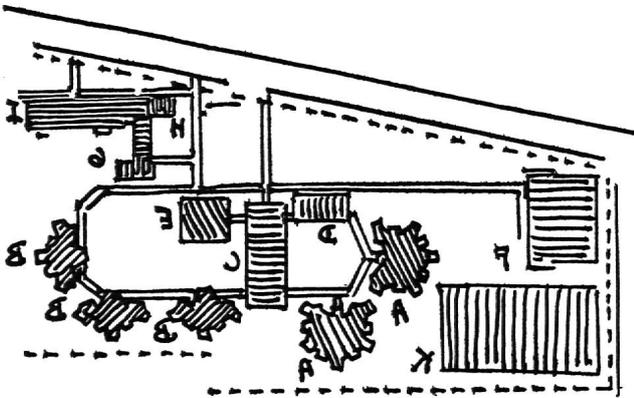
C'est la conférence des maîtres qui décide quel certificat recevra l'élève selon le niveau des cours suivis et les options choisies. La décision est prise pour chaque écolier, individuellement, en comparaison avec les ordonnances sur l'école berlinoise du 28 juin 1965.

LE CORPS ENSEIGNANT DE LA GESAMTSCHULE

A la Gesamtschule BBR travaillent des maîtres de toute formation ainsi que neuf assistants pédagogiques qui prennent en charge les enfants dans les heures d'étude et dans les moments de pause. Un maître artisan est responsable des installations techniques et un adjoint administratif maintient les liaisons avec les instances officielles. Chaque degré a son chef de division. Un psychologue est au service de l'école pour conseiller les enfants dans leur carrière scolaire. Un conseiller, choisi par la conférence des maîtres, coordonne les projets du point de vue didactique.



1. Pavillons destinés à l'école de base (1 étage par classe d'âge).
2. Pavillons destinés à l'école moyenne.
3. Locaux pour branches spéciales (laboratoires, etc.).
4. Ateliers.
5. Gymnastique.
6. Jardin d'enfants.

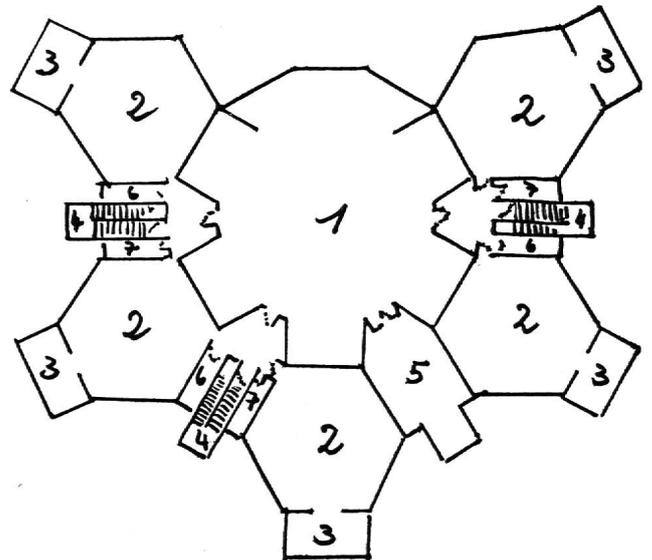


Nous nous excusons des lettres placées dans le mauvais sens, à vous de les retourner.

- A Classes pour l'école moyenne et le degré supérieur secondaire.
 - B Classes pour l'école de base.
 - C Locaux pour leçons spéciales (laboratoires, etc.).
 - D Salle de gymnastique.
 - E Ateliers.
 - F Double salle de gymnastique.
 - G Jardin d'enfants.
 - H Concierge.
 - I Locaux pour loisirs organisés et cours facultatifs.
 - K Place de sport.
- ABCDE sont reliés par des allées couvertes.

Plan du rez-de-chaussée d'un pavillon destiné à l'école moyenne à la Gesamtschule BBR.

1. Pièce centrale : réunion d'une volée, repas, 223,6 m².
2. Classes.
3. Locaux annexes, travail par groupes, 14,2 m².
4. Escaliers.
5. Local pour la distribution des repas.
6. WC garçons.
7. WC filles.



EXPÉRIENCES ACQUISES

Les plans d'étude respectent toutes les obligations légales. L'expérience a démontré que cours à niveaux et cours à option obligatoires étaient possibles dans le cadre des textes légaux régissant l'école berlinoise.

La plupart des maîtres ont un second jour de congé en plus du samedi ; il a été possible de leur éviter un grand nombre d'heures « creuses ».

Pour faciliter la planification, les journées doivent comporter un nombre pair d'unités d'enseignement (périodes) 4, 6 ou 8.

Les heures d'étude posent un problème particulier, celui des « anciens » devoirs à domicile. Les difficultés sont aussi bien d'ordre didactique qu'administratif. Il s'agit en général de travaux qui n'ont pu être effectués dans le cadre des leçons régulières. Les observations faites dans les heures d'étude ont montré que les enfants ne sont pas familiarisés avec les techniques de travail qui permettent d'apprendre en autodidacte, la conséquence est le contrôle obligatoire de tous les travaux d'écoliers. Le corps enseignant essaie de remédier à cet état de choses. Un cahier de travail a été créé dans lequel les enfants inscrivent la durée des devoirs à effectuer seuls. Le maître inscrit son jugement dans une colonne particulière en regard de la durée mentionnée, les parents prennent connaissance des deux informations.

Les recherches conduites en relation avec ce problème des heures d'étude ont démontré qu'il n'existait que peu de matériel permettant le travail autodidacte des élèves. Les enseignants ont pris conscience d'une tâche nouvelle : la création d'un matériel de travail en relation avec l'enseignement donné.

PROBLÈMES PARTICULIERS AUX COURS A NIVEAUX

L'enseignement à niveaux dans les branches allemand, anglais, mathématiques et physique (2 niveaux) ne peut avoir lieu que si les programmes sont parfaitement planifiés. On a reproché à cette planification ainsi qu'aux tests liés à l'enseignement à niveaux de restreindre par trop la liberté du maître. Il est évident que la planification et le travail en équipe sont les conditions de la réussite de cet enseignement. La liberté dans le choix de la méthode demeure. Pour les collègues, cette planification signifie finalement une économie de temps. Les responsables de la Gesamtschule BBR regrettent que la science pédagogique, en Allemagne, soit en retard sur celle d'autres pays qui ont réalisé des réformes et que certains projets doivent encore être exécutés de façon empirique, ils pensent que leur tâche serait allégée s'ils pouvaient s'appuyer sur les travaux d'un collègue de recherche.

Un travail énorme est celui de la préparation des tests de contrôle qui sont indispensables pour permettre une orientation objective des élèves. La mise sur pied de ces épreuves est réalisée par un travail commun des maîtres. C'est la seule façon de créer une harmonisation des niveaux.

Dans les branches allemand, anglais et mathématiques c'est toujours au vu des résultats des tests que les cours à niveaux sont organisés. On remarque que 4 % des élèves

fréquentent, pour les trois branches, les cours au niveau le plus bas — *Anschlusskurse* — 71 % des élèves sont, au moins pour l'une des branches, dans un cours de niveau supérieur. Le système FEGA (voir « Educateur » N° 1/71). Nous reviendrons ultérieurement sur ce point) permet donc une adaptation de l'enseignement aux capacités réelles des élèves. Les renseignements fournis par les tests de contrôle ont permis d'organiser non seulement une différenciation verticale dans les niveaux mais aussi une différenciation horizontale. Par exemple parmi les élèves ayant obtenu un résultat d'ensemble sensiblement équivalent en anglais on a pu créer un groupe pour ceux qui ont des difficultés dans les exercices écrits et un groupe pour ceux qui ont plus particulièrement des difficultés dans l'expression orale de la langue.

PROBLÈMES PARTICULIERS AUX COURS A OPTION

En 7^e année, les élèves se répartissent de la façon suivante dans les options : latin 10 % ; français 46 % ; TNW 44 %. Il est intéressant de constater que beaucoup de filles choisissent l'enseignement TNW. Dans le courant de la 7^e année, beaucoup d'écoliers expriment le vœu de pouvoir effectuer un nouveau choix. Au début de la 8^e année, 25 % des élèves se décident en faveur de l'apprentissage d'une deuxième langue et doivent donc renoncer à l'enseignement TNW.

Les choix possibles au début de la 9^e année ont donné des résultats remarquables. Trente des 150 élèves ont choisi le latin comme 2^e ou 3^e langue étrangère. Dans l'enseignement TNW la demande la plus forte porte sur les cours théoriques : sciences expérimentation, technique de laboratoire, cours commerciaux. Les cours plus spécialement orientés vers les aptitudes pratiques : travail du bois, travail des métaux ont été choisis par 7 élèves sur 150.

GROUPES D'INTÉRÊTS

En collaboration avec la division jeunesse et sport du district de Neukölln, le service de l'électricité de Berlin, celui du gaz, l'Université populaire de Neukölln, des groupes d'intérêts ont pu être organisés. La participation est facultative pour les écoliers. Dans le plan d'étude, des groupes de leçons ont été réservés à cet effet, le mercredi matin et le vendredi après-midi. Les cours ainsi offerts sont les suivants :

Cuisine, couture, tricot, moteur à explosion, expérimentation physique, suédois, sténographie, dactylographie, guitare, entretien d'aquarium. Un groupe de travail sur le sujet cinéma, un groupe de théâtre amateur. A l'école de base des groupes de bricolage sont organisés.

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les parents se sont montrés très ouverts et collaborateurs. Dans le cadre de l'Université populaire de Neukölln un séminaire de parents a été organisé sur la base des questions soulevées chaque semestre par eux.

Maurice Besençon.

LA "GESAMTSCHULE" BRITZ - BUCKOW - RUDOW

		PROFESSIONS		ECOLES TECHNIQUES		UNIVERSITE		PROFESSIONS				
Année scolaire		↑		↑		↑		↑				
Age						Branches obligatoires		Centres d'intérêt				
SECONDAIRE SUP.	13											
	18											
	12	Ecole professionnelle (en projet)				Allemand Mathématiques Politique Sciences naturelles Langues étrangères Sport		Economie Langues étrangères Sciences naturelles Mathématiques etc				
	17											
	11											
16												
		Certificat A		Certificat AEF		Certificat ZBS						
		ENSEIGNEM. COMMUN		COURS A NIVEAUX		COURS A OPTIONS OBLIGATOIRES		OPTIONS FACULT.				
ECOLE MOYENNE	10	Connaissance de la société 4 h	Allemand 4 h Anglais 3 h Mathématiques 3 h	Histoire Géograph et Physique	Sciences et histoire Géogr.	Latin ou Français 2e ou 3e langue étrangère	*NE LK KK GK HT MH MM TZ Aut	Cours organisés selon les intérêts des élèves				
	15											
	9											
	14	Formes et couleurs 4 h										
	8	Musique 2 h										
	13	Sport 3 h	Allemand 2 h Anglais 4 h Mathém. 4 h Physique 2 h	Biologie ou Chimie	Français Latin 2e lang.	Enseignement technique scientifique économique (TNW)						
	7											
	12			Biologie ou Chimie	Français Latin 2e lang.	Enseignement technique scientifique économique (TNW)						
			ENSEIGNEMENT COMMUN		COURS SPECIAUX		ENS. DEVELOPPEMENT			OPTONS FACULT.		
	ECOLE DE BASE	6	Allemand Mathématiques	Centres d'intérêt						Petits groupes pour compenser les retards dus à diverses causes	Cours organi- sés selon les intérêts des enfants	
11		Anglais Connaissance de la Sciences nat., bases soc.										
5		Musique Formes et couleurs										
10		Sport										
4		Allemand Math. Leç. de choses										
9		Musique Formes et couleurs										
3		Sport										
8												
2	Allemand, y compr. L. de ch.											
7	Mathém., y compris L. de ch.											
1	Musique Formes et couleurs											
6	Sport											
		JARDIN D'ENFANTS										
		Programme de développement préscolaire										

- * NE = Sciences expérimentales
- LK = Laboratoire
- KK = Cours commerciaux
- GK = Arts graphiques
- HT = Cours ménagers
- MH = Travaux sur bois, utilisation des machines
- MM = Travaux sur métaux, machines
- TZ = Dessin technique
- Aut. = Problèmes d'automatisme

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

11° Séminaire pédagogique de Chexbres

L'entreprise la Publicité L'enfant

Depuis 1959, le CIPR organise, dans le cadre de « Jeunesse et Economie », et en collaboration avec la Société pédagogique romande, le Séminaire de Chexbres, dans le but de permettre au corps enseignant et aux milieux économiques de se rencontrer, d'échanger des idées et d'améliorer leurs relations mutuelles.

LES BASES DE L'ÉCONOMIE A L'ÉCOLE...

Les deux derniers séminaires eurent lieu en 1968 et en 1969. Le premier avait pour thème « L'ÉCOLE ET L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ».

Si les problèmes économiques pénètrent chaque jour davantage dans notre vie, rare sont ceux qui les comprennent, qui savent les analyser, les discuter, objectivement en connaissance de cause.

Il y a donc un problème non seulement d'information, mais de formation pour saisir la complexité de ces problèmes. Il manquait la base, l'initiation. Cette base, l'école pouvait-elle la fournir ? Pouvait-elle « préparer le terrain » ? et si oui sous quelle forme ?

A Chexbres se réunirent donc des représentants de la presse, de l'enseignement, de l'orientation professionnelle et des milieux économiques. Il ne s'agissait pas pour eux d'apporter une solution « toute faite » au problème posé, mais de discuter les possibilités qu'une collaboration entre l'école, la presse et les milieux économiques pouvait offrir.

En 1969, sous le titre « INITIATION AUX PROBLÈMES ÉCONOMIQUES », poursuivant l'effort entrepris l'année précédente, les participants du séminaire qui avaient admis la nécessité d'une information économique à l'école, ont souhaité que leurs propositions se concrétisent. C'est pourquoi une commission comprenant des membres de la Société pédagogique romande, des représentants de la presse économique et du CIPR, organisateur des séminaires, a été créée en vue de préparer des fiches de documentation économique à l'usage des maîtres et indirectement des élèves.

Le séminaire permit d'approfondir et d'étudier les possibilités de vulgarisation des problèmes économiques et leur application dans l'enseignement général. Depuis lors, la Commission « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » a rédigé une vingtaine de fiches d'information économique qui sont diffusées **gratuitement** aux enseignant(e)s qui en formulent la demande à l'adresse ci-dessous : « Jeunesse et Economie », CIPR, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26.

Déroulement du séminaire Hôtel Victoria, Chexbres

Vendredi 4 juin 1971 : matin

- Accueil des participants
- Ouverture du séminaire
- Exposé d'un représentant de la SPR explicitant le thème et donnant l'avis de l'enseignant
- Opinion d'un chef d'entreprise
- Les raisons du publicitaire

après-midi

- Table ronde
- L'expérience des pédagogues

soirée

- La publicité et l'information économique
- Exposé audio-visuel de cas pratiques
- Opinion des associations de parents d'élèves
- Les porte-parole des consommateurs

Samedi 5 juin 1971 : matin

- Discussions en groupe animées par des rédacteurs économiques
- Travaux de synthèse
- Clôture du séminaire et déjeuner en commun

Bulletin d'inscription

A découper et à retourner au CIPR, 81, route de l'Aire 1211 Genève 26

Nom

Prénom

Adresse

No de téléphone

Type de classe

Désire participer au séminaire qui aura lieu à Chexbres les 4 et 5 juin 1971. S'engage à effectuer avec sa classe les travaux préparatoires du séminaire (questionnaire, fiche d'élève).

CHEXBRES 1971 : LA PAROLE EST A VOUS

Le séminaire aura lieu cette année les 4 et 5 juin. Partant du principe que seuls des gens concernés et intéressés par le thème proposé devraient pouvoir en débattre valablement, nous vous proposons de nous faire parvenir une inscription de principe qui correspond d'ailleurs à un engagement de votre part à venir dialoguer à Chexbres avec des représentants de divers milieux, chefs d'entreprises, responsables de programmes de publicité, économistes, etc.

Les parents et les associations pour la défense du consommateur ne sont pas oubliés ; leur présence mettra en relief le sujet « L'ENTREPRISE, LA PUBLICITÉ ET L'ENFANT ».

COMMENT PARTICIPER ?

Lieu de rencontre, pont entre l'école et l'économie, le séminaire ne pouvait se concevoir indéfiniment sans participation, donc préparation active, des enseignants. En vous inscrivant préalablement, vous vous engagez en quelque sorte à étudier, voire à discuter le sujet en classe, de manière à nous faire part de votre diagnostic pédagogique.

Chexbres deviendra alors un véritable lieu de rencontre fructueux pour vous comme pour les représentants de l'économie.

Au cours des 3 demi-journées que durera le séminaire, des exposés et des démonstrations audio-visuelles seront donnés par les invités et par les enseignants de façon à permettre à chacun de faire part de son expérience et de ses problèmes dans ce domaine.

Les exposés ou débats seront suivis de discussions par groupes de 10 à 12 personnes, afin de préparer la discussion générale et les travaux de synthèse qui auront lieu le samedi. De ce premier échange de vues, nous voulons non seulement tirer des enseignements, mais encore dégager les recommandations des participant(e)s.

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5% DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



**VOYAGES CULTURELS
aux foyers des civilisations**

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1971 sur demande

Voyages Pour L'ART

70, ch. du Devin

1012 LAUSANNE

Tél. (021) 32 23 27

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

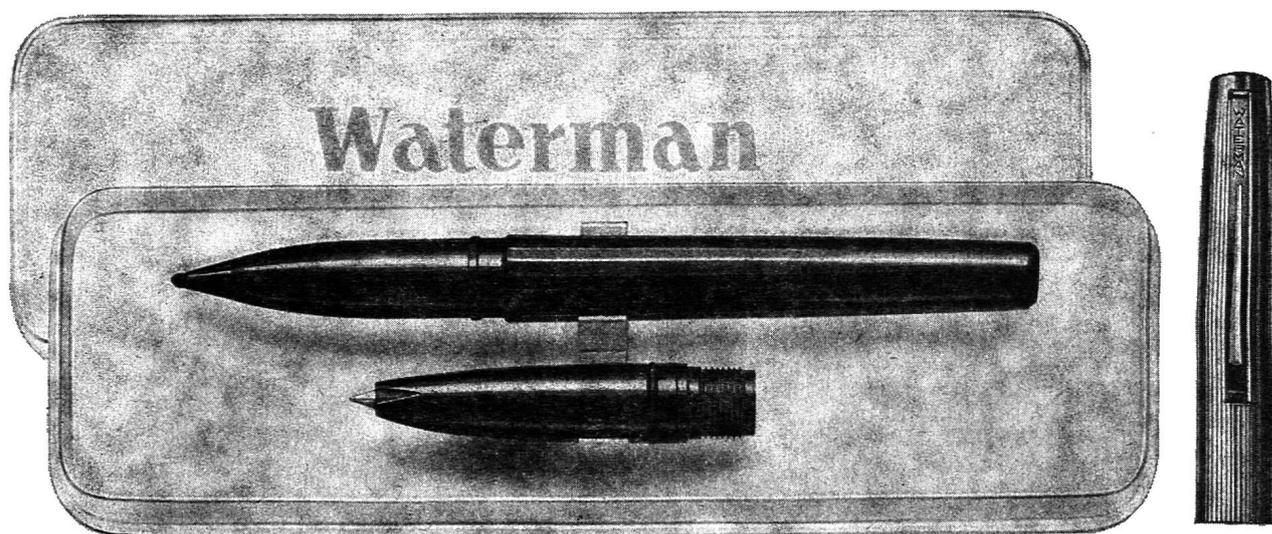
**P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

La solution pour les élèves de première année : le stylo combiné Wat à pointe-fibre et à plume !

Quand un écolier commence son initiation à l'art d'écrire, c'est une date marquante dans sa vie. Et c'est aussi un jour qui compte pour son institutrice et même pour ses parents. C'est là que

le choix judicieux d'un matériel parfaitement approprié est essentiel, si l'on tient à assurer aux enfants un bon départ. Le nouveau stylo combiné Wat est ré-

ellement idéal pour la première année ! Car il se transforme parallèlement aux progrès de vos élèves :
le Wat est d'abord stylo-fibre – ensuite stylo-plume normal !



1 Pour les premiers essais d'écriture, les écoliers se servent du stylo-fibre (à cartouche capillaire), qui leur permet de débiter sans risques.

2 Après quelque temps, les élèves remplacent la pointe-fibre par la plume. Ils écrivent ainsi avec le Wat normal (la cartouche capillaire restant toujours la même). Le Wat garantit une écriture propre, aisée et sans pâtés.

3 Avec un peu d'imagination, les enfants découvrent vite d'autres possibilités à ce stylo combiné : la pointe-fibre se visse en un clin d'œil et constitue un instrument idéal pour tracer des titres impeccables ou dessiner des illustrations (exactement de la même encre et de la même teinte que le reste du texte).



mère ABC

Waterman

Encore un tour de force de Waterman !

Le stylo Wat simple coûte Fr. 12.50 et le Wat combiné (avec pointe-fibre et plume) coûte

seulement Fr. 15.—, moins les rabais de quantité habituels pour les commandes collectives.

Si vos élèves écrivent déjà avec le Wat, nous pouvons vous fournir la pointe-fibre à part.

Waterman Zurich
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/52 12 80

Inscriptions et examens d'admission

dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Les zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) - Cully.
Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
Arrêt TL de Saint-Sulpice (Pierrettes) et plus à l'est :
Collèges lausannois
Arrêt de St-Sulpice (Boucle) et plus à l'ouest :
Collège de Morges
Entre ces deux arrêts : choix laissé aux parents
Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens :
choix laissé aux parents
Renens : Collèges lausannois
Chavannes-le-Veyron, Grancy :
Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
Ferreynes - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
Collège de Vallorbe
Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon
Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
Collège d'Orbe
Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
Daillens :
Collèges lausannois et éventuellement Collège d'Orbe
5. **Limites entre Echallens et Lausanne :**
Cheseaux, Morrens :
dans la règle : Collèges lausannois
pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus : acceptation au Collège d'Echallens
Cugy :
Collèges lausannois
Bretigny-sur-Morrens :
Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
Collège de Moudon
Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
choix laissé aux parents
Les Cullayes, Montpreveyres :
Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
Chexbres et environs :
Collège de Vevey
Puidoux :
choix laissé aux parents
Cully, Epesses :
Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude
du vendredi 29 janvier au mercredi 10 février 1971
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie. Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officiel indiqué sous lettre A ci-dessus. Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu les **1er et 2 mars 1971**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates du 18 au 20 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **1er et 2 mars**. Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES DU BELVÉDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1971 le certificat d'études secondaires d'un Collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1970 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 6 février 1971** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.

S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme de l'examen d'admission qui aura lieu du 8 au 11 mars 1971.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), du **15 janvier au 15 février 1971**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination anti-variolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1971 pour la classe de deuxième année : un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu les **13 et 14 avril 1971**.

Lausanne, le 11 janvier 1971.

**Département de l'instruction publique
et des cultes**
Enseignement secondaire